

Année académique 2024 – 2025

***BOURSE WERNAERS***

**ATTESTATION DE LA DIRECTION**

Je, soussigné·e ………………………………………….………………………….…………………...,

Directeur ou Directrice / Directeur ou Directrice de domaine / Directeur ou Directrice de catégorie,

atteste que Madame / Monsieur…….……..………………………...………………………………………  
…………………………………………………………………………………………………………………...

est inscrit·e aux études menant au grade de………………….……………………………………………

…………...………………………………………………………………...……………………………..………,  
a déjà réussi ……….. crédits ECTS de ce cursus,  
est de conduite irréprochable et, sous réserve d’une décision ultérieure contraire des Commissaires  
ou Délégués du Gouvernement ou de la direction de l’établissement de l’enseignement de promotion sociale, est régulièrement inscrit·e à l’année académique 2024 – 2025 pour …….…. crédits ECTS.

Fait à …..………………………, le ……………………..

Cachet de l’Établissement

Le Directeur ou la Directrice,

Le Directeur ou la Directrice de domaine,

Le Directeur ou la Directrice de catégorie

Les bourses Wernaers sont destinées aux étudiantes et étudiants qui

* poursuivent leur cursus au sein d’un établissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
* éprouvent objectivement des difficultés financières
* et n’ont pas bénéficié d’une bourse Wernaers auparavant.

De plus, les candidats doivent avoir déjà réussi

* en musique en École supérieure des Arts   
   60 crédits ECTS dans un cursus de bachelier  
   45 crédits ECTS dans un cursus de master
* en comptabilité en Haute École   
   60 crédits ECTS dans un cursus de bachelier
* en comptabilité en Promotion sociale   
   60 crédits ECTS en 2 ans  
   90 crédits ECTS en 3 ans  
   120 crédits ECTS en 4 ans  
  et continuer dans le même cursus pour au moins 25 crédits ECTS pour l’année académique 2024-2025